

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

20/06/2024

Date de l'affichage

20/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Nangis, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Jean-Jacques BRICHET, Christian CIBIER, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Marcel FONTELLIO, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Édith LION, Christophe MARTINET, Suzanna MARTINET, Pierre-Yves NICOT, Sylvie PROCHILO, Angélique RAPPAILLES, Frédéric ROCHER, Jean-Sébastien SGARD, & Joëlle VACHER.

Absent(s) excusé(s) représenté(s)

Michel BILLOUT *par Clotilde LAGOUTTE*, Gilles BOUDOT *par Marcel FONTELLIO*, Frédéric BRUNOT *par Fabrice HOULIER*, Carine CALMON PLANTIN *par Ghislaine HARSCOËT*, Sylvain CLÉRIN *par Brigitte JACQUEMOT*, Sébastien DROMIGNY *par Didier BALDY*, Philippe DUCQ *par Suzanna MARTINET*, Mohamed KHERBACH *par Yannick GUILLO*, Gilbert LECONTE *par Jean-Jacques BRICHET*, Nadia MEDJANI *par Charlie GABILLON*, Aurélie POLESE *par Christophe MARTINET*, Stéphanie SCHUT *par Alban LANSELLE*.

Absent(s) excusé(s)

Farid MÉBARKI.

Absent(s) non excusé(s)

Davy BRUN, Thomas LECONTE, Francis OUDOT, Pierre PERRET, Jean-Yves RAVENNE & Alain THIBAUD.

44 conseillers communautaires en exercice : 25 présents, 12 représentés, 1 absent(s) excusé(s) et 6 absent(s) non excusé(s) à la séance.

Monsieur Alban LANSELLE est nommé secrétaire de séance.

Séance du 27/06/2024

2024/81-08 – OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES CONCERTS DE POCHE

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020/DRCL/BLI/n°2 en date du 7 janvier 2020 portant modification des statuts de la communauté de communes de la Brie Nangissienne, notamment en matière d'actions socioculturelles,

Vu le projet de convention partenariale entre les Concerts de Poches et la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne,

Considérant la volonté de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne de poursuivre sa politique en faveur des enseignements et des pratiques artistiques dans le domaine de la musique,

Considérant le haut intérêt du partenariat culturel avec l'association des Concerts de Poches, en raison de la qualité des concerts et des actions pédagogiques que l'association organise,

Considérant le concert programmé le dimanche 8 décembre 2024 à Grandpuits-Bailly-Carrois, et le programme pédagogique en prévision de ce concert, pour la mise en œuvre desquels la participation financière de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne s'élève à 10 000 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Approuve la convention de partenariat pour l'organisation de l'ensemble d'une action musicale dans le cadre des Concerts de Poches.

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec l'association Les Concerts de Poches pour l'organisation d'un concert le dimanche 8 décembre 2024 et d'ateliers musicaux en amont.

ARTICLE TROIS :

Dit que la dépense est prévue dans le budget de l'exercice 2024.

ARTICLE QUATRE :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 27 juin 2024

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le - 1 JUIL. 2024